



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maisons d'arrêt

Question écrite n° 98191

Texte de la question

M. Stéphane Demilly alerte M. le garde des sceaux, ministre de la justice sur la situation de la maison d'arrêt d'Amiens dans la Somme. Construite en 1906, cette dernière a fait l'objet de nombreux aménagements et travaux afin de tenter de répondre aux exigences de sécurité qu'impose un tel établissement. Suite à plusieurs évasions en quelques mois, M. le député a tenu à se rendre compte par lui-même du fonctionnement de cette maison d'arrêt et des conditions de travail de ses agents. Il a ainsi pu constater l'engagement des services de l'administration pénitentiaire mais aussi les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien dans l'exercice de leurs missions. Force est de constater que la configuration de cet établissement, âgé de 110 ans, ne permet plus d'éviter les « parachutages » d'objets venus de l'extérieur, de prévenir sérieusement les risques d'évasion, et donc d'assurer la sécurité des agents y travaillant ainsi que celle de nos concitoyens. L'emplacement de cet établissement, au cœur d'un quartier d'habitations, lui interdit par ailleurs d'être équipé de dispositifs de sécurité efficaces dans la lutte contre les tentatives d'évasion et les « parachutages ». Le département de la Somme mérite d'être équipé d'une maison d'arrêt moderne, à la hauteur des enjeux de sécurité auxquels nous devons faire face et dotée des outils indispensables à la protection de nos concitoyens. Il lui demande donc les mesures qu'il entend prendre afin de répondre à ces exigences.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98191

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 juillet 2016](#), page 6888

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)